



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1031
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le
logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 60 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel
d'activité 2012, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre
2012, l'annexe aux comptes 2012 et le rapport de l'organe de contrôle du
30 avril 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

La Secrétaire:

Alia Chaker Mangeat

Certifié conforme:

Le Président:

Eric Bertinat